$\underline{https://www.snetap-fsu.fr/Accord-sur-l-egalite-professionnelle-femmes-hommes-dans-la-fonction-publique}.html$ 



## Accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique : quelles mesures en 2019 ?février 2019

- Les Dossiers - Egalité Professionnelle -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/2

## Accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la fonction publique : quelles mesures en 201

Le texte relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique a été signé le 30 novembre 2018 par six organisations syndicales représentatives (<u>CFDT</u>, <u>UNSA</u>, <u>FSU</u>, CFTC, CFE-CGC, FAFP), rejointes par une septième organisation syndicale (Solidaires) en décembre.

Le protocole prolonge et renforce l'accord du 8 mars 2013. Il prévoit notamment la création de plans d'actions « égalité professionnelle » par les employeurs publics et de nombreuses actions, dont certaines sont de nature législative.

Cet accord a vocation à être appliqué par les employeurs publics dès 2019 et certaines mesures seront transcrites dans le projet de loi relatif à la fonction publique.

Découvrir le plan d'action ici

Découvrir le calendrier ici

Copyright © Snetap-FSU Page 2/2